Case FRC 1248

AVIS

AU PEUPLE-ROI.

QUEL voile épais me dérobe la France au centre de ſa premiere gloire ? des rues autrefois animées & riantes, foulées ſans ceſſe par ces chars dorés, qui décelent une cité opulente, ne m'offrent plus dans une capitale épuiſée, qu'un mouvement ſans activité. Une gaité franche & naïve, naturelle à un peuple bon & ſenſible, n'y marque plus le bonheur & le contentement. C'eſt encore Paris, s'écrie un enthouſiaſte révolutionaire, mais ce n'eſt plus ce peuple léger & volage. C'eſt un peuple profond & raiſonneur, ſur qui le ciel a ſubitement verſé un torrent de lumieres ſurnaturelles. Il ſait, comme Platon, diſcuter les droits de l'homme, & le prix

Mf W. 2482

d'un civiſme éclairé eſt enfin ſa liberté. La liberté, grands Dieux ! donne-t-elle donc l'attitude ſervile de la miſere & de l'effroi ? Ce peuple ignore-t-il les motifs de ſa ſituation qu'il décrit lui-même avec les ſanglots du déſeſpoir ? non ; mais le ſentiment généreux de la nouvelle philoſophie qui le guide, le rend martyr du ſort de ſes deſcendans, & la ſouffrance actuelle eſt pour lui le gage de la régénération future de l'empire. Voilà donc, ô peuple ! un des piéges que l'on tend à votre crédulité, pour forger de vos mains les fers qu'elles doivent porter.

Ne vous montre-t-on pas auſſi une douce compenſation à vos maux, dans cette égalité qui procéde de l'abolition des ordres ? Notre ſénat prétend-il remettre en vigueur les principes de la loi naturelle ? Si elle n'a pu ſurvivre à l'aurore du monde, avant même le développement du germe des paſſions violentes, quelle force auroit-elle dans un ſiecle, où nos légiſlateurs eux-mêmes ſont une preuve des progrès de l'ambition ſur le cœur humain ! D'ailleurs une loi jadis avouée de Dieu, ne quadreroit plus avec les oracles du Hourang-outang,

de Ferney & du Hotentot de Geneve, que l'illuminé Villette entend ſans ceſſe inſpirer, du fond de leurs tombeaux, les apôtres de la conſtitution.

L'intrigue vous qualifie auſſi de ſoldats-citoyens, & vous partage dans l'hiſtoire le titre de peuple-roi, avec les anciens Romains. Examinons entre eux & vous l'analogie & le contraſte. Ils ont conquis l'univers; vous avez conquis une bicoque. Ils abaiſſoient leurs ennemis ſous le joug; vous élevez les vôtres à une lanterne. Ils enchaînoient avec orgueil les rois de la terre, & vous avec amour, ſoumiſſion & reſpect, vous arrachez le vôtre aux délices d'un ſéjour qu'il aime, vous lui fixez impérieuſement ſon domicile, vous réglez ſes promenades, lui marquez ſes plaiſirs, & le privez des douceurs d'un repos domeſtique, conſolation du plus vil artiſan. Le ſilence éloquent d'un monarque aſſervi à vos caprices, ne vous touche-t-il pas? le croyez-vous inſenſible à ſa captivité? victime volontaire pour un peuple qui lui ravit ſa liberté, avec la pompe & la majeſté de ſon trône, ſon amour voit dans une réclamation abſolue de ſes droits, le fer &

le feu au milieu de vous. Mais ſongez que c'eſt ici la querelle des rois, & s'il en eſt encore tems, n'oppoſez plus aux cris de la raiſon & de la juſtice, une ſouveraineté démocratique qui, d'ailleurs, échoueroit contre la tyrannie que l'excluſion des ſujets fideles dans une prochaine légiſlature, partageroit à douze cens.

Au reſte, quel ſeroit l'appui de votre ſouveraineté ? Poſſédez-vous des fonds ſuffiſans à une ſubſiſtance dont vos bras & votre ſanté ſont l'unique inſtrument ? Immenſe dans Paris qui méconnoît la reſſource des travaux ruſtiques, vos jours dépendent de l'opulence des grands. Peuvent-ils les ſoutenir, contraints à la fuite par la fureur de vos ſoupçons, où dépouillés de leurs propriétés par des décrets plus préjudiciables à votre exiſtence qu'à eux-mêmes. La rapacité légiſlative leur laiſſe au moins des facultés pour ſubſiſter. Mais outre les premieres pertes, une capitation nouvelle qui vous éblouit par une diminution annuelle de douze ſols, & qui les greve d'une taxe onéreuſe ſur chaque objet de pure néceſſité, exige d'eux des réformes & exclut vos ſervices & vos tra-

vaux. D'ailleurs la prévoyance ſur un avenir déſaſtreux, juſtifieroit en cet inſtant de ſages épargnes & une prudente économie. Ceſſez donc de calomnier ceux qui, tant que leurs moyens l'ont permis, ont animé votre induſtrie, & concluez avec moi que la ruine du peuple naît de l'abaiſſement des grands.

Conſidérez auſſi le double motif qui, dans tous les empires, a placé entre leurs mains le dépôt de l'adminiſtration, la culture de l'eſprit, une élévation d'âme & une expérience que ne donne pas une éducation vulgaire, les appelle au gouvernement politique. La néceſſité de chercher ſa ſubſtance dans le travail de ſes mains, en éloigne le peuple. C'eſt pour lui conſerver un tems précieux, que l'ariſtocratie ſeule aſſiſe ſur le timon des affaires, veille avec une activité fatigante au repos, au bonheur & à la gloire des citoyens. Ainſi un bienfait dans lequel vous trouvez un ſujet de jalouſie, devroit être pour vous celui d'une reconnoiſſance éternelle. N'aſpirez donc pas à la gloire de commander. Enorgueilliſſez-vous plutôt de procurer aux divers membres de l'état les meubles, les habits, les alimens,

& de voir les palais des grands tenir leur pompe & leur magnificence de votre adreſſe & de vos ſueurs ; mais n'en perdez pas les fruits, en perſécutant ceux qui en ſont les véritables dépoſitaires.

Renoncez encore à la ſote vanité qui vous porte à un diſtrict, pour y ſiéger à côté d'un noble, & contredire ſon opinion. Ce précaire devoir eſt une nouvelle ſource d'indigence, par la perte de tems qu'il entraîne. Etrangers vous-mêmes aux affaires, un terme nouveau à votre inexpérience ſemble verſer la maligne influence de l'ariſtocratie, & excite vos fureurs.

Mais en général, chacun voudroit ne ſoumettre à la diſcuſſion que les avantages de la profeſſion qu'il exerce. Le boulanger qui vient de fermer la bouche au marchand de vin, eſt interrompu par le cordonnier, & l'éternelle ſonete ne rappelle à l'ordre, que pour lever la motion poudreuſe du perruquier. Ainſi une ſéance vouée aux affaires publiques, s'anéantit ſous le choc des intérets individuels.

Ne vous aigriſſez pas encore le ſang par la lecture des journaux intrus, qui

ſoufflent le feu de la révolte. Votre interprétation en alarme & peu éclairée, augmente pour vous la force du poiſon. Quelle foi d'ailleurs à des écrivains dont l'imagination famélique ſaiſit avec avidité tous les traits apocryphes ! qui peuvent groſſir une feuille. La jalouſie naturelle entre les auteurs, donne à leurs diſcuſſions politiques, l'air d'un traité de littérature, qu'ils abandonnent, parce que la prépondérance du *civiſme* leur en rend la culture ingrate. Le beſoin ſeul guide leur plume, & le refus d'une farce au théâtre de Nicolet, peut enfanter une chronique de Paris. Tels ſont néanmoins les privilégiés à qui un heureux débit fait cueillir des fruits inſtantanés ſur le tronc même de l'arbre de vie, qui s'éleve pour embellir & protéger la France.

Il eſt auſſi dans le nombre de ces gazetiers éphéméres, de petits roquets hargneux lâchés par les apôtres contre l'ariſtocratie. Leurs japemens ont des réticences qui défigurent les faits. Ils peindront avec un coloris civique le vicomre de Mirabeau & M. Cazalès livrés à la fureur du peuple, & redevables de leur conſervation à la garde na-

tionale. Mais ils auront ſoin de ſuprimer la préméditation de cette inſulte populaire. Des députés avoient trouvé dans un circuit de gardes, de baïonetes & de fuſils, une gêne continuelle à la liberté des ſuffrages. *Cet attirail eſt au contraire pour vous défendre*, s'étoit écrié un Robeſpierre. Dès le ſoir même on tenta la preuve de cette aſſertion. On ſoudoya la canaille pour injurier le vicomte & M. Cazalès dans le paſſage des Feuillans. Des gardes nationaux, initiés au myſtere, les ſecoururent, riant eux-mêmes de leur rôle, & écarterent ſans peine une populace dont on avoit borné les attaques.

Cette frénétique galerie nous offre enſuite deux dogues plus redoutables. Nous ne pouvons encore découvrir les reſſorts de leur mouvement. C'eſt l'amphigourique Prud'homme & le brulant Deſmoulins, génie créateur par l'invention de changer le nom de reine en celui de femme du roi. On apperçoit enſuite Guffroi, moderne Eroſtrate, qui ſe perſuade, que les incendies le guideront à l'immortalité. Je doute néanmoins que les ſons belgiques de ſon

infernal tocsin (1), excite jamais les peuples à la révolte ; mais ils pourront répéter quelque-tems que l'auteur, digne époux d'une prostituée, passa rapidement de l'école de Thalie à celle de Thémis, qui ne favorisa ni ses talens ni sa bourse ; que néanmoins l'indigence lui servit de degrés pour monter aux honneurs. En effet, le tiers-état d'Artois, qui vouloit exposer aux yeux du monarque, un tableau parlant de la misere de la province, députa en cour *Vaast*, védaste ou viédase Guffroi, dont la garde-robe imitoit celle d'un poëte.

Quel délire dirige également les traits de votre ingratitude contre les ministres de l'éternel, vos peres, vos bienfaiteurs & vos nourriciers. Vous leur deviez, ainsi qu'aux nobles, le prix de vos travaux. Confidens secrets de vos peines, leurs mains renouvelloient sans cesse les secours proportionnés à vos besoins. Comment les exemples de la

---

(1) *Titre d'un ouvrage incendiaire, par Me Guffroi, avocat, & ci-devant député en cour par le tiers-état d'Artois.*

vénération payenne pour les objets destinés à la religion & à son culte, n'ont-ils pu arrêter une criminelle & impolitique usurpation de la substance même des pauvres? Rome, dans ses urgentes détresses, porta-t-elle jamais une main sacrilége sur ces biens hors du commerce, & qu'elle distinguoit par la qualité de *res sacræ*. Cette entreprise justifieroit-elle une opinion qui voit dans les avocats, dont la pluralité domine chez nos représentans, des bénéficiers d'âge (1) aussi peu versés dans le droit romain, que dans le code françois. En concluroit-on que sans occupation au barreau & dans leurs cabinets, ils ont capté l'honneur de la députation ou par intrigue ou sur le refus des anciens jurisconsultes, retenus par les soins d'une clientele moins orageuse?

Quel écueil pour la religion dans la destruction de ces antiques monasteres qui conservent les précieux restes de ces

---

(1) *On appelle bénéficiers d'âge ceux qui, à vingt-cinq ans, moyennant une somme de cinq cens livres & deux théses, dont les argumens ont été communiqués, sont admis au barreau.*

apôtres & de ſes défenſeurs ? que deviendront ces inſtrumens ſacrés, ces vaſes précieux qu'ils recélent, & dont la vetuſté même atteſte la conformité de l'ancien culte avec le nôtre. Ici expire encore la piété filiale. Des ancêtres ont voué une ſomme à la commémoraiſon annuelle de leur mort. Cette déprédation les prive d'un ſecours ſpirituel, qui nourrit la foi de leur poſtérité, & mêle au ſang de l'agneau les pleurs d'un tendre ſouvenir. Elle viole auſſi les ſépultures, objet conſtant d'une égale vénération chez tous les peuples. Les tombeaux des Romains, ſur le bord des chemins publics, ont bravé juſqu'à nous les inſultes du tems, des voyageurs & des barbares : ceux de nos héros, à l'abri dans nos temples, vont diſparoître ſous les ruines de ces baſiliques anciennes, dont l'horreur impoſante inſpiroit un reſpect involontaire pour la majeſté du Dieu qui les habitoit.

Détournez, ô François ! vos regards complaiſans de la vue de votre berceau. Perdez les traces de votre origine. Bientôt habitant d'un état ſemblable à ces plages nouvellement découvertes & dénuées de monumens, ne comtemplez

plus que les merveilles de la nature, ſeules analogues au culte que l'on veut introduire parmi vous.

D'un autre côté, le dépouillement du clergé ôte à l'empire une reſſource qu'il trouvoit toujours ouverte dans ſes criſes & ſes urgentes néceſſités. Elle va être engloutie pour jamais par des régies auſſi avides que celles des biens des Jéſuites & des Céleſtins. Fidele aux principes d'un patriotiſme connu, le corps eccléſiaſtique, dans notre derniere détreſſe, ſacrifioit encore librement ſes revenus à l'acquit de la dete nationale. Ces offres devoient mettre ſa propriété à l'abri, même ſans la bleſſer : que n'exigeoit-on quelques réformes & des établiſſemens utiles qui n'auroient pas dépouillés les titulaires actuels ? car des loix françaiſes, même dans leur nouveauté, ne doivent point admettre d'effets rétroactifs. Par exemple, la majeure partie des canonicats ſeroit devenue le prix de vingt-cinq ans de travaux dans le ſaint miniſtere. On pouvoit fonder des cures dans les hameaux éloignés des paroiſſes, & en augmenter le nombre dans les villes où il ne ſuffit pas.

Puiſſe encore la ſuppreſſion des régu-

liers ne pas retracer en France la misere, & le déſeſpoir de l'Angleterre ſous le tyran Henri VIII. Outre une diſtribution journaliere de la nourriture à tous les malheureux, nos abbayes occupoient l'année entiere les habitans voiſins de leur ſituation. A ces bienfaits, elles euſſent généreuſement joint celui d'ouvrir des aſyles aux maladies & aux infirmités des indigens. Le nombre & la richeſſe de ces monaſteres permettoient de ne laiſſer qu'un intervalle de ſix lieues entre chaque hôpital. Le rétabliſſement des freres oblats (1) impoſant aux religieux, la charge du logement & de l'entretien des vieux militaires eût délivré l'état des frais immenſes qu'abſorbe l'hôtel des Invalides. De même les communautés de femmes auroient été la retraite des veuves & des filles d'officiers ſans fortune. Ces pieuſes inſtitutions, au moins, n'auroient pas tranſmis un bien ſacré à des mains ſécu-

---

(1) *Autrefois les religieux étoient ſoumis à l'entretien d'un certain nombre de vieux ſoldats que l'on nommoit* freres oblats.

lieres, ni ſignalé l'ingratitude des François contre de laborieux ſolitaires auxquels ils doivent les précieux tréſors de l'antiquité. Mais n'auroient-ils ſauvé la littérature du naufrage de la barbarie, que pour créer la conſtitution nouvelle? Cette aſſertion n'eſt point un paradoxe, s'il eſt vrai, comme le fanatiſme le publie, que Voltaire inſpire nos légiſlateurs. Une judicieuſe impartialité ne voit plus aujourd'hui dans ce patriarche du déiſme, qu'un écrivain très-ordinaire & un verſificateur quelquefois heureux, qui ſait manier ſa langue avec habileté. Les reſſources de ce génie indigne du titre de créateur, étoient les ſavantes bibliotheques des monaſteres, où il découvroit des auteurs anciens & peu connus. Il pilloit leurs penſées, & ſe les approprioit ſous le charme & le coloris d'un ſtyle éblouiſſant. Les veilles des religieux & leurs ſoins à nous tranſmettre les lettres, les rendroient donc reſponſables de la révolution. A ce titre, j'abandonnerois leur cauſe.

Ces réflexions naturelles & pacifiques ont pour but le rappel des citoyens à la ſubordination. L'uſage d'une liberté qui autoriſe la communication des pen-

ſées, n'inſulte point ceux qui l'ont décrétée. Un élan patriotique échape au milieu du reſpect qu'on leur porte. L'intime perſuaſion de l'inviolabilité de leurs perſonnes, n'admet point celle de leurs opinions; mais la faculté de les redreſſer eſt le partage inviolable de ceux qui les ont envoyés au M.

On trouvera chez le même libraire,

L'aſtuce dévoilée, ou origine des malheurs de la *France.*

Diſcours d'un député, prononcé tout bas.

Vie du roi Louis XVI.

La ſonete.

La *captivité* de Babylone.

Recueil de lettres de B***.

Lettre à M. le comte de Mirabeau, *par un officier* Français.